

**Grille de salaires minimaux artistes-interprètes**  
Producteurs ou diffuseurs de spectacles de cirque (Annexe 5)

**ARTISTES INTERPRÈTES DU CIRQUE ET MUSICIENS(NES)****• EXPLOITATION DES SPECTACLES**

La grille des salaires concerne l'ensemble des contrats de travail : CDI, CDD, CDDU.

Nombre de cachet par mois	1 à 7	8 à 11	Salaire mensuel
En situation d'itinérance (spectacles sous chapiteau)			
Rémunération	105,83	96,37	1 729,07
En tournée (hors chapiteau)			
Rémunération	116,64	103,80	1 807,00

**• RÉPÉTITIONS | CRÉATION**

Cachet de base par jour	96,37
Cachet de répétition en cas de service isolé pour les artistes de cirque	56,35
Salaire mensuel	1 603,12

La rémunération mensuelle étant entendue pour 151,67 h, pour un contrat d'une durée minimale d'un mois de date à date, sur une durée de 5 jours par semaine.

**Grille de salaires Personnels techniques**  
Producteurs ou diffuseurs de spectacles de cirque (Annexe 5)

Niveaux de qualifications	Salaire brut minimum pour un horaire mensuel de 151 heures 67 minutes	Salaire horaire
Cadres Groupe 1	3 218,12 €	21,22 €
Cadres Groupe 2	2 651,74 €	17,48 €
Cadres Groupe 3	2 074,86 €	13,68 €
Agents de maîtrise	1 943,16 €	12,81 €
Employés Qualifiés Groupe 1	1 725,52 €	11,38 €
Employés Qualifiés Groupe 2	1 635,94 €	10,68 €
Employés	1 605,04 €	10,58 €